







Société européenne de droit international 12ème Conférence annuelle

Comment fonctionne le droit international en temps de crise

[How International Law Works in Times of Crisis]

Riga, 8 - 10 septembre 2016

PROGRAMME

Au cours des dernières années, le monde a encore une fois été confronté à des événements nécessitant la prise de décisions sur des aspects se situant au cœur de l'ordre juridique international, qu'il cherche à construire depuis la création de l'Organisation des Nations unies et, plus particulièrement, depuis la chute du mur de Berlin. La Société européenne de droit international s'est penchée sur ces questions concernant la nécessité du droit international et sa légitimité. La conférence de la SEDI qui se tiendra à Riga en 2016, se déroule à un moment où le mot « crise » vient souvent à l'esprit, que ce soit en référence à l'ordre public européen ou au droit international en général, et la question du rôle du droit international semble plus pertinente que jamais.

L'intégrité territoriale de plusieurs États continue d'être menacée. La montée de l'État islamique et la prolifération constante d'autres groupes extrémistes violents constituent de sérieux défis à l'ordre du monde que nous nous sommes efforcés de construire. Les crises mondiales revêtent des formes variées, allant des menaces traditionnelles à l'intégrité territoriale et la sécurité faites par le biais du recours aux nouvelles technologies et nouvelles formes de conflits, à des défis plus fondamentaux pour notre planète tels que le changement climatique et les menaces environnementales. Les problèmes rencontrés par les économies et marchés financiers niveau global, européen et national illustrent également ces crises. Beaucoup de ces développements sont interconnectés. Par exemple, les flux sans précédent de migrants et de réfugiés en Europe sont liés à la sécurité, l'économie et au changement climatique. Cela survient au moment où la mondialisation est devenue une réalité et dans un monde où les frontières sociétales traditionnelles s'érodent sans cesse par le développement constant des interdépendances tout en étant confronté dans le même temps à la montée des nationalismes.

Ces évolutions posent des défis à deux niveaux. Le premier consiste à se demander si le droit international est lui-même en crise. Est-il possible d'identifier les défis posés au fondement de l'ordre juridique international traditionnel qui seraient différents de ceux rencontrés par le passé ? Une autre façon de poser la question consiste à savoir si le droit international est à même de faire face à ces crises particulières.

Il faut bien évidemment reconnaître que les crises ne sont pas nouvelles pour la discipline que constitue le droit international. Certains affirment même que les crises font partie intégrante de la discipline. Le rôle et la pertinence du droit international ainsi que de ses institutions ont toujours été mis au défi par toutes sortes de crises. En outre, les moments de crises peuvent offrir de nouvelles possibilités. D'un point de vue historique, ces moments ont apporté de nouvelles solutions à la communauté internationale, notamment des projets concernant des développements normatifs. Quoi qu'il en soit, les juristes internationalistes doivent affronter et répondre à ce climat de crise qui fait partie intégrante de leur discipline. C'est dans ce contexte que la conférence de Riga abordera le thème de savoir *Comment fonctionne le droit international en temps de crise*.

La conférence offrira une occasion de débattre de la crise du droit international, du droit international en temps de crise ainsi que des préjugés et hypothèses qui contribuent à s'interroger sur les crises. De nombreuses questions seront abordées, comme par exemple : en temps de crise, comment fonctionne le droit international ? Plus précisément, comment le droit relève les défis posés par les crises contemporaines, de se saisir à la fois de phénomènes anciens et de faits nouveaux et comment les gère-t-il dans un contexte normatif ? Quel est le rôle des juristes internationalistes dans la résolution des crises, qu'elles soient anciennes ou nouvelles ? Quel rôle assument les organisations (régionales) et l'Union européenne en particulier, ainsi que les acteurs non étatiques, dans le contexte de tensions multiples et de visions divergentes du passé et de l'avenir ? Ces points d'intérêts demandent des approches juridiques et interdisciplinaires afin

de répondre à ces questions de façon à la fois générale et en même temps plus spécifiquement au sein des différentes branches du droit international.

Activités préalables à la Conférence

RGSL : Faculté de droit de Riga LU : Université de Lettonie

Sauf indications contraires, toutes les conférences se tiennent dans les locaux de la Bibliothèque nationale de Lettonie (Latvijas Nacionālā bibliotēka)

Mercredi 7 septembre 2016

9h30 - 18h	Inscription des participants	RGSL
9h30 - 18h	Inscription des participants	LU

Groupes de réflexion

11h - 18h	Groupe de réflexion sur le droit économique international	RGSL, Local W-42
11h - 18h	Groupe de réflexion sur le biodroit international Atelier international : le biodroit international en temps de crise : Avancées et enjeux	RGSL, Local W-41
11h - 18h	Groupe de réflexion sur le droit de la mer Forum des doctorants et chercheurs : Application de la loi en mer : Difficultés juridiques et opérationnelles en matière de sécurité maritime	LU, Local 452
11h - 18h	La théorie du droit international et le groupe de réflexion sur le droit international de l'environnement	LU, Local 1
13h - 16h	Groupe de réflexion sur les cours et tribunaux internationaux	LU, Local 8
13h - 18h	Groupe de réflexion sur le droit international en matière des droits de l'homme	RGSL, Local W-23
14h - 17h	Groupe de réflexion sur l'histoire du droit international Atelier : Historique de la Mauvaise Rédaction des Lois Internationales	RGSL, Local W-20
14h30 - 18h30	Groupe de réflexion sur le commerce international et les droits de l'homme (followed by Business meeting from 17:30 - 18:30)	RGSL, Local W-31
15h - 19h	Groupe de réflexion sur l'Union européenne en tant qu'acteur mondial	Cour constitutionnelle de la République de Lettonie

Jeudi 8 septembre 2016

8h - 17h	Inscription des participants	Bibliothèque natio de Lettonie	onale
8h - 9h	Petit-déjeuner de travail : le conseil d'administration de la SEDI se	Restaurant « Klīversala »	
	réunit avec les responsables des groupes d'intérêts de la SEDI	Tous	les
responsables des groupes de réflexion sont invités à un		petit-déjeuner	de
travail avec les membres du conseil		d'administration	de la
SEDI			

Salle « Ziedonis »

9h - 9h30 **Cérémonie d'ouverture**

(Une interprétation sera disponible en letton, anglais et français pendant les sessions de la matinée)

Intervenants:

George Ulrich, Recteur, Faculté de droit de Riga

Aldis Laviņš, Président de la Cour constitutionnelle de la République de Lettonie

André Nollkaemper, Président de la SEDI ; Université d'Amsterdam

Dzintars Rasnačs, Ministre de la Justice de Lettonie

Inese Lībiņa-Egnere, Vice-présidente du Parlement de Lettonie

9h30 - 11h **Débat introductif : Comment fonctionne le droit international en temps** Salle « Ziedonis » de crise

Modératrice:

Anne van Aaken, Université de St. Gallen

Intervenants:

Judge James Crawford, Cour internationale de Justice

Lauri Mälksoo, Université de Tartu

Catherine Redgwell, Université d'Oxford

11h - 11h30 Pause-café

11h - 11h30 Séance d'affiches

11h30 - 13h Pauls Raudseps débats («RI» hebdomadaire) La pertinence des lois internationales en situation de crise avec Monsieur Edgars Rinkēvičs, Ministre des Affaires Étrangères de Lettonie.

Salle « Ziedonis »

(Lors des séances de la matinée, la traduction simultanée sera disponible en letton et Français - Anglais)

13h - 14h30 Déjeuner

13h - 14h30 Rencontre avec le diplomate/juriste - Événement parrainé par la SEDI

14h30 - 16h Agoras parallèles

Agora 1 : les nouvelles formes de guerre et de conflit armé

Salle « Ziedonis »

Présidence:

Claus Kress (Université de Cologne)

Depuis sa création, le droit international humanitaire est une branche du droit international en constante évolution. Sur le plan normatif, il est souvent hors de la réalité des événements qu'il se doit de régir ex ante.. Cette agora abordera la question de savoir si le cadre normatif existant du droit en matière de conflits armés fournit des solutions suffisantes aux défis contemporains, en particulier ceux posés par les nouvelles formes de conflits. Les thèmes possibles de cette agora comprennent les défis posés par les nouveaux types d'acteurs et de conflits, l'impact des nouvelles technologies (particulièrement les technologies de l'armement) et la manière dont ces nouvelles formes de conflits affectent le rapport entre le droit international humanitaire et d'autres branches du droit international, telles que les droits de l'homme.

Intervenants:

Aeyal Gross (Université de Tel-Aviv; SOAS, Université de Londres), The Writing on the Wall – Toward jus ad occupation (v. jus in occupation) (L'écriture sur le Mur- Vers un jus ad occupation 'contre une jus in occupation')

Helene Højfeldt (Université d'Aarhus), Targeting (Returning) Foreign Fighters (Cibler (renvoyer) les combattants étrangers)

Asaf Lubin (Université de Yale), Blind Oracles: regulating intelligence gathering, analysis, and verification for conducting wartime aerial strikes (Les oracles aveugles réglementer la collection d'informations, l'analyse, et la vérification afin de mener des frappes aériennes en temps de guerre)

Ozlem Ulgen (Université de Birmingham City), Human dignity in an age of autonomous weapons: are we in danger of losing an 'elementary consideration of humanity'? (La dignité humaine à l'ère des armes autonomes : courons-nous le danger de perdre une « considération élémentaire de l'humanité » ?)

Présidence:

Judge Danuté Jočiené (Cour constitutionnelle de Lituanie ; Université Mykolas Romeris)

L'Europe est fière de ses mécanismes de protection des droits de l'homme établis au niveau national et européen, en particulier la Cour européenne des droits de l'homme et le droit individuel de saisir la Cour. Cependant, ces dernières années, le système des droits de l'homme a été remis en question par plusieurs questions fondamentales. Certains États ont posé des questions délicates à propos du système et l'avis 2/13 de la CJUE a mis clairement en doute les compétences et les responsabilités en matière de protection des droits de l'homme en Europe. Cette agora examinera si ces développements constituent des étapes nécessaires vers de nouveaux progrès ou un recul pour le système. Les thèmes possibles de contributions pour cette agora incluent les questions suivantes : les problèmes de chevauchements et d'inefficacités dans le système européen ; si de trop nombreux mécanismes peuvent conduire à trop peu de protection et de progrès ; la conformité et la fragmentation des régimes en Europe ; et, plus généralement, le système des droits de l'homme dans l'ensemble de l'Europe peut-il faire face aux défis posés par la mondialisation et le retour des nationalismes, et quelle serait alors la marche à suivre.

Intervenants:

Kushtrim Istrefi (Université de Graz), The future engagement of European courts with Security Council targeted sanctions (Le futur engagement des juridictions européennes avec les sanctions ciblées du Conseil de sécurité)

Panos Kapotas (Université de Portsmouth) & Vassilis Tzevelekos (Université de Liverpool), Between Fragmentation and Convergence in European Human Rights Law: The European Consensus Method of Interpretation (Entre fragmentation et convergence dans le droit européen des droits de l'homme : la méthode européenne consensuelle d'interprétation)

David Kosar (Université Masaryk) & **Jan Petrov** (Université Masaryk), European Human Rights Architecture: The Crucial Role of the Domestic Level (Le système des droits de l'homme européen : le rôle crucial du niveau national)

Katja Ziegler (Université de Leicester), the Clash of the two Europes? (L'affrontement des deux Europes? L'impact du droit européen sur les conventions du Conseil de l'Europe.)

Agora 3 : les droits des minorités : droits de l'homme et considérations sécuritaires

Salle « LETA »

Présidence:

Gudmundur Alfredsson (Université d'Akureyri, Faculté de droit de Riga)

La protection des droits des minorités a toujours posé un certain nombre de défis au droit international. Par crainte de possibles mouvements séparatistes et pour d'autres raisons, les États se sont montrés réticents à accorder des droits étendus aux minorités nationales. Cela s'illustre par le manque de clarté dans les normes internationales en matière de droits des minorités, le fait que même une définition communément acceptée du terme « minorité » en droit international fait toujours défaut ainsi que la faiblesse du système de suivi international. Dans le même temps, la protection nationale des droits des minorités est souvent perçue comme étant incohérente et inadéquate, et aujourd'hui la question des minorités se fait plus urgente que jamais. Cette agora débattra des limites de l'actuel régime international à la lumière des menaces actuelles pesant sur les minorités. Les sujets possibles comprennent le recours et les limites des droits de l'homme pour la protection des minorités, l'interface entre les questions relatives aux minorités et à la sécurité qui serait susceptible de compromettre les progrès accomplis dans l'élaboration et l'application des normes internationales, et plus généralement, comment le droit international pourrait contribuer à l'amélioration de ce bilan en matière de droits de l'homme.

Intervenants:

matière de droits de l'homme et le droit international en

Stephanie E. Berry (Université du Sussex), Securitising Minorities – Risking fragmentation between International Human Rights and International Minority Rights (Sécurisation des minoritiés – Risque de fragmentation entre le droit international

en

des

Alejandro Fuentes (Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire), Exploitation of natural resources and protection of communal property over indigenous peoples' traditional lands and

territories. The Inter American Court of Human Rights' safeguards. (Exploitation des ressources naturelles et protection de la propriété communale sur les terres et territoires traditionnels populations indigènes. Les garanties de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.)

matière de droits des minorités)

Parvathi Menon (Institut Max Planck du Luxembourg pour le droit procédural), The Uncomfortable Balance between a Minority and a People: The Global/Local Disconnect. (L'équilibre inconfortable entre une minorité et un peuple : le décalage entre mondial et local.)

Sarah Stephan (Université Åbo Akademi ; Université du Middlesex), Legal frameworks for a "perplexing encounter:"An exploration of the legal relationships between the Nordic Council/Council of Ministers and the EU and the Nordic self-government regimes. (Les cadres juridiques pour une « rencontre embarrassante ». Une exploration des relations juridiques entre le Conseil nordique/Conseil des ministres et l'Union européenne et les régimes d'autonomie gouvernementale nordiques.)

Agora 4 : le droit international positif sur l'immunité des États est-il en crise ?

Salle « Diena »

Présidence:

Philippa Webb (École de droit de Dickson Poon, Kings College de Londres)

Le droit international sur l'immunité juridictionnelle des États étrangers, leurs organes et leurs actifs à l'étranger restent fortement controversés. Cette agora vise à débattre des domaines d'incertitude et de controverse concernant le droit de l'immunité des États. Par exemple, la question de savoir si le droit à un procès équitable doit prévaloir sur la protection de la souveraineté de l'État, notamment en ce qui concerne des violations graves des droits de l'homme commises par les différents organes de l'État. Alors qu'un important mouvement doctrinal soutient cette idée et que les tribunaux de certains États ont répondu positivement à cette question, la pratique judiciaire nationale et internationale majoritaire, ainsi que la Commission du droit international, semble montrer plus de réticence à accepter ces changements. D'autres questions se posent : l'ancienne distinction entre acta iure imperi et acta jure gestionis est-elle toujours valable ou devrait-elle être mise à jour ? ou encore, est-ce que la distinction traditionnelle entre immunité de juridiction et immunité d'exécution est encore tenable ? De quelle façon pourrait-on mieux protéger les droits de l'homme des individus, les intérêts légitimes d'entités privées étrangères, et le libre exercice par les États et leurs organes de leurs fonctions d'intérêt public à l'étranger ? Dans quelle mesure ces développements sont-ils liés au débat en cours sur l'évolution de la structure de l'État ?

Intervenants:

Stefano Dominelli (Université de Gênes), Current Challenges to the International Law of Immunity: European and Italian Perspectives on Possible (R) evolutions of the System (Défis actuels qui se posent au droit international en matière d'immunité: Perspectives européennes et italiennes sur de possibles (r) évolutions du système.)

Anne-Catherine Fortas (Université Panthéon-Assas) Corruption et immunités en droit de l'investissement presented by Gleider Hernandez (Durham University)

Aisling O'Sullivan (Université du Sussex), The Struggle to Build 'a "Court of Humanity": The Debate surrounding Immunity of State officials in International

Criminal Law (Le combat pour la création d'une « Cour de l'humanité » : le débat autour de l'immunité des agents de l'État en droit pénal international)

Pavel Šturma (Université Charles de Prague), How to limit immunity of State officials in relation to grave violations of human rights? Between the definition of official acts and exceptions (Comment limiter l'immunité des agents de l'État s'agissant de graves violations des droits de l'homme? Entre la définition des actes officiels et les exceptions)

16h - 16h30 Pause-café (parrainée par l'Institut Max-Planck de droit public et international comparé)

Allocution de Anne Peters (Directrice à l'Institut Max-Planck de droit public et international comparé) et international comparé)

16h30 - 18h Forums parallèles

Forum 1 : les différends territoriaux en Europe : quel rôle pour le droit international Salle « Jurista Vārds » au XXIe siècle ?

Présidence:

Christian Tams (Université de Glasgow)

Aujourd'hui, le monde enregistre plus de 150 différends territoriaux, et les plus préoccupants se situent en Europe. Alors que les conflits territoriaux demeurent un élément important du système interétatique, le cadre juridique pour les résoudre est en pleine évolution. Nous vivons dans un monde qui connaît une recrudescence des mouvements transfrontaliers de personnes, de marchandises, de services et d'informations. De toute évidence, les différends territoriaux et les revendications de souveraineté se déroulent dans un cadre en mutation où la territorialité a perdu beaucoup de son importance. Ce forum se penchera sur la question de savoir si le droit en matière de différends territoriaux est approprié pour résoudre les controverses modernes. Le droit international offre-t-il des moyens pour contenir et résoudre les différends territoriaux dans leurs formes modernes, et comment s'adapte-t-il à l'incidence croissante des mouvements transfrontaliers ?

Intervenants:

Artem V. Malgin (Institut d'État des relations internationales de Moscou)

Enrico Milano (Université of Vérone)

Ruth Wedgwood (SAIS, Université Johns-Hopkins)

Judge Ganna Yudkivska Ganna Yudkivska (Cour européenne des droits de l'homme)

Forum 2 : les crises économiques et financières contemporaines et les limites de la réglementation internationale

Salle « Ziedonis »

Présidence:

Margot E. Salomon (London School of Economics)

La crise financière qui a touché l'Europe en 2008 a conduit à une adaptation continue des rôles et des institutions mondiales. Huit ans plus tard, les défis restent nombreux. Il importe toujours autant de maintenir une meilleure coordination et une action collective de la part des gouvernements et institutions financières internationales, et ce malgré les tentatives entreprises à l'échelle internationale par le G20, le Fonds monétaire international et le Conseil de stabilité financière visant à s'attaquer à l'instabilité financière et économique en réglementant les marchés de manière plus efficace (sur le plan financier) et en luttant contre l'évasion fiscale et la corruption. Les politiques du chacun pour soi, les pensées mercantiles, le protectionnisme déguisé et les nouveaux développements géopolitiques ne cessent de défier la coopération mondiale. Dans un monde qui demeure en grande partie intergouvernemental, les limites de la réglementation internationale sont subordonnées aux capacités financières et à la volonté politique des États. Ce forum étudiera les questions économiques et financières dans une économie mondialisée et dans quelle mesure les mécanismes régulateurs internationaux peuvent apporter des réponses.

Intervenants:

Luc Frieden (ancien ministre des Finances, Gouvernement du Luxembourg ; président du conseil d'administration Banque Internationale à Luxembourg SA)

Inge Kaul (Hertie School of Governance)

Michael Waibel (Université de Cambridge)

18h - 19h Conversation avec le lauréat du prix du livre de la SEDI Salle « Ziedonis »

18h - 19h Réunion d'affaires parallèles des groupes d'intérêts de la SEDI

IG on Migration and Asylum Law "Jurista Vārds" Hall

La théorie du droit international et le groupe de réflexion sur le droit "LETA" Hall

international de l'environnement

Groupe de réflexion sur l'Union européenne en tant qu'acteur mondial "Diena" Hall

19h30 Réception organisée par M. Raimonds Vējonis, président de la République de Lettonie

Lieu : Château de Riga (Rīgas pils) Adresse : Pils laukums 3, Riga

Tenue sombre exigée

Vendredi 9 Septembre 2016

8h - 9h Petit-déjeuner de travail : le Comité exécutif de la SEDI rencontre Restaurant « Klīversala »

les nouveaux membres de la SEDI

9h - 10h30 Forums parallèles

Forum 3 : Controverse historique : la pertinence et le rôle de l'authentification Salle « Jurista Vārds » judiciaire ainsi que ses conséquences

Présidence:

Judge Ksenija Turković (European Court of Human Rights)

Les faits historiques donnent souvent lieu à des points de vue et interprétations divergentes, et de nombreux différends persistent à leur sujet. Avec l'augmentation du nombre de tribunaux internationaux et l'élargissement de leurs compétences, ils sont de plus en plus portés à l'attention des juges internationaux. Leur implication va de la création d'un dossier historique dans l'arbitrage pénal international, la prise en compte du contexte historique pertinent dans le cas des droits de l'homme, aux questions concernant les délimitations frontalières et le règlement des différends territoriaux par la Cour internationale de Justice ou les tribunaux arbitraux. Ce forum étudiera l'implication des juridictions internationales avec l'histoire. Quelle part de l'histoire faut-il laisser à aux décisions des cours et tribunaux internationaux, et pourquoi ? Comment les tribunaux ont-ils traité les défis posés par les controverses historiques, et quelles en sont les conséquences ?

Intervenants:

Ignacio De La Rasilla Del Moral (Faculté de droit Brunel)

Anne Peters (Institut Max-Planck de droit public et international comparé)

Forum 4 : la crise (du droit) des réfugiés

Salle « Ziedonis »

Présidence :

Alice Edwards (Convention against Torture Initiative)

Ces dernières années, l'Europe a vu l'arrivée de personnes, toujours plus nombreuses, qui fuient leur pays, souvent en provenance d'autres continents. Cette évolution pose des défis majeurs aux politiques

d'immigration et d'asile des États de l'Union européenne et des questions émergent quant à leur conformité avec le droit international des réfugiés et les droits de l'homme. Ce forum se penchera sur les questions d'actualités concernant la position de l'Europe et du droit européen à la lumière de la crise actuelle des réfugiés. Par exemple, une vision commune de la crise des réfugiés est-elle possible en Europe ? La crise peut-elle être traitée dans les limites du cadre juridique international existant ?

Intervenants:

Elspeth Guild (Université Radboud ; Queen Mary University of London;

Centre d'études de la politique européenne)

Nils Muižnieks (Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe)

Boldizsár Nagy (Université Eötvös Loránd ; Université d'Europe centrale)

Madeline Garlick (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés)

10h30 - 11h Séance d'affiches

10h30 - 11h Pause-café (coparrainé par Brill Publishers)

11h - 12h30 Agoras parallèles

Agora 5 : le droit international et les États baltes

Salle « LETA »

Débat organisé avec le soutien du Baltic Yearbook of International Law et de Brill Publishers

Présidence:

Mārtinš Paparinskis (University College de Londres)

Après une longue période d'occupation soviétique, les États baltes ont retrouvé leur indépendance et rejoint l'Union européenne et l'OTAN. Ils ont maintenu leurs revendications sur la continuité de l'État et adopté le droit international en matière des droits de l'homme. Cependant, cet épisode d'occupation soulève encore des questions dont l'importance dépasse le seul cadre historique. Cette agora examinera dans quelle mesure le réalisme et la quête de la justice sont contradictoires, à la fois pendant la période soviétique et au cours de celle qui a suivi la restauration de l'indépendance, et cherchera quelles solutions peuvent être trouvées. Le statut du droit à la vérité en tant que droit de l'homme, les effets et les limites de l'obligation de non-reconnaissance, le statut et les droits des Soviétiques qui se sont installés dans les États baltes pendant à l'époque soviétique, les questions relatives au retrait des forces armées soviétiques, et les questions frontalières sont des exemples de sujets qui pourraient être débattus. Cette agora encourage aussi la soumission de contributions qui s'intéressent à la question des réponses internationales aux défis qui se posent pour les pays baltes et ce que cela nous enseigne à propos du rôle du droit international. Les contributions plaçant dans une perspective plus large les questions concernant les pays baltes sont encouragées.

Intervenants:

Gleb Bogush (Université d'État Lomonossov de Moscou), Dubious Legacy: Assessing the contribution of the Eastern European Practice to International Criminal Law

Eva Kalnina (Lévy Kaufmann-Kohler; Institut universitaire européen), Baltic States and International Investment Law

Maxim Timofeev (Université européenne des humanités), Kononov and Vasiliauskas: A Battle Over History Within the ECtHR's Walls (Kononov et Vasiliauskas: une bataille à propos de l'histoire à l'intérieur des murs de la CEDH)

René Värk (Université de Tartu), Russia's Misrepresentation and Misuse of International Law

Agora 6 : peut-on réconcilier la cybersécurité et le respect de la vie privée ?

Salle « Ziedonis »

Présidence:

Nicholas Tsagourias (University of Sheffield)

L'évolution des technologies de l'information et de la communication a créé d'importants défis. Parmi eux, la protection des droits de l'homme dans le cyberespace, notamment le droit à la vie privée, associé aux

inquiétudes légitimes de l'industrie et des gouvernements en ce qui concerne la cybersécurité et l'utilisation abusive d'Internet. Plus l'Internet prend une place centrale dans notre quotidien, plus les défis sont aigus. D'un côté, un récent rapport souligne que les efforts de l'État pour remédier à la sécurité des technologies de l'information doivent aller de pair avec le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme ont exprimé des propos semblables dans leur résolution sur le droit à la vie à l'ère du numérique. D'un autre côté, la cybercriminalité, l'espionnage industriel et autre, l'usage de l'Internet pour propager des idéologies extrémistes et d'autres formes d'usage abusif des nouvelles technologies requièrent des investissements accrus (et coûteux) dans la cybersécurité. Des utilisateurs pourraient même se désengager d'Internet si les inconvénients perçus de son utilisation commencent à l'emporter sur les avantages perçus. Cette agora examinera les lignes tracées entre les inquiétudes sécuritaires et les libertés fondamentales, tentera d'établir qui prend les décisions pertinentes et dans quel processus, ainsi que le rôle de la coopération internationale à cet égard.

Intervenants:

Théodore Christakis (Université Grenoble Alpes ; Institut Universitaire de France) The Internet of Things (IoT): Challenges for Cybersecurity, Privacy and the Legal Order (*l'Internet des objets : des défis pour la cybersécurité, la vie privée*et *l'ordre juridique*)

Kubo Mačák (Université d'Exeter), Power Vacuum 2.0: Is the International Law of Cyber Security in Crisis? (Le vide du pouvoir 2.0: Le droit international en matière de cybersécurité est-il en crise?)

Irena Nesterova (Université de Lettonie), Crisis of Privacy and Sacrifice of Personal Data in the Name of Social Security: the CJEU's Rulings Strengthening EU Data Protection Standards (*La crise de la vie privée et le sacrifice des données personnelles au nom de la sécurité sociale : les arrêts de la CJUE renforcent es normes de protection des données de l'Union européenne)*

Adamantia Rachovitsa (Université de Groningen) "Humanizing" the Net? How to Conceptualise the Relationship between Cyber Security and Privacy ("Humaniser" le Net? Comment conceptualiser les relations entre la cybersécurité et la vie privée?)

Agora 7 : la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable : quel Salle « Jurista Vārds » rôle pour le droit international ?

Présidence:

Maria Varaki (Kadir Has University)

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 du développement durable, l'Assemblée générale a fait un pas important vers la résolution de crises structurelles parmi les plus importantes de notre époque : la pauvreté, l'inégalité et l'injustice qui sévissent à travers le monde, tout comme la crise dans le domaine du développement durable. Bien que l'Agenda 2030 contienne quelques références précises, le droit international constitue potentiellement un fondement important pour cet Agenda. D'une part, les problèmes auxquels l'Agenda tente de répondre sont, dans une large mesure, causés par des déséquilibres structurels du droit international. D'autre part, le droit international peut fournir des éléments importants pour une action efficace en matière de pauvreté, d'inégalités et de développement durable, notamment par le financement et l'investissement en faveur du développement. Ce panel accueille des propositions de communications portant sur le rôle et la contribution du droit international aux crises et/ou aux solutions qu'il offre. Les contributions en relation directe avec le contenu de l'Agenda, et qui analyse le rôle du droit international dans le contexte politique, social et/ou économique de l'Agenda, sont encouragées.

Intervenants:

Noora Arajärvi (Humboldt University of Berlin), Sustainable Development Goals and the International Rule of Law: Substantive, Procedural and Normative Reflections

Ilze Dubava (Riga Graduate School of Law), The Future We Want: Sustainable (Economic) Development as an Inherent Aim of Foreign Investment Protection

Jaye Ellis (McGill University), The A-legality of Sustainable Development

Gragory Massanger (University of Liverpeel), Sustainable Development and the

Gregory Messenger (University of Liverpool), Sustainable Development and the International Regulation of Commodities: Tensions and Opportunities

Agora 8 : Les imaginaires genrés de la crise en droit international

Salle « Diena »

(Table ronde organisée par le groupe d'intérêt Féminisme et droit international)

Présidence:

Bérénice K. Schramm (SOAS, Université de Londres)

Le droit, et le droit international en particulier, constituent des matrices fertiles en imaginaires, ceux qui sont inscrits dans les valeurs protégées par les règles et les principes qui les composent, et ceux qui sont projetés sur les sujets et les objets desdits règles et principes. Réfléchir et agir en droit international sont deux activités qui font appel, et ainsi valident, certaines images visuelles et rhétoriques du monde reposant sur de puissantes structures cognitives, historiques et politiques telles que la dimension de genre, ainsi que celles de race et de classe. Le vocabulaire aseptisé et l'accent mis sur certains aspects de la crise et pas sur d'autres contribuent à une forme de sélectivité à l'intérieur même de la discipline du droit international. L'agenda international se trouve ainsi réduit à ce que les internationalistes estiment être leur « mission salvatrice », comme l'illustre l'intérêt que le droit international montre aux femmes comme seules victimes de conflit ou héroïnes occidentales. Ces stéréotypes ne peuvent répondre pleinement aux situations systémiques et complexes que connaissent les femmes dans des sociétés en conflit ou post-conflit, mais également en temps de paix, ni aux utilisations diverses et contradictoires qui sont faites du genre dans le processus législatif international et sa mise en œuvre.

Cette table ronde a pour but de réunir des points de vue divers sur les différentes façons que le droit international comme discipline de crise, ou comme projet utopique ayant solutionné toutes les crises, se repait de récits genrés, ainsi que sur les contributions que les féminismes peuvent offrir en matière de critique du statu quo du droit international contemporain et de son obsession pour les crises.

Intervenants:

Marion Blondel (Université de Bordeaux), La vulnérabilité comme vertu : Recherche d'une transposition du care en droit international

Zeynep Kivilcim (Université d'Istanbul, Faculté des sciences politiques) légaux contemporains au Rojava au coeur de la « crise » Syrienne : Une analyse genrée par Skype

Dianne Otto (Faculté de droit de Melbourne), Feminist Aspirations and Crisis Law: Navigating Uncomfortable Convergences and New Opportunities (Les attentes féministes et le droit en temps de crise : une navigation inconfortable entre convergences et nouvelles perspectives)

12h30 - 14h Déjeuner - rencontre avec les éditeurs du International Law Journal

Restaurant « Klīversala »

14h - 15h30 Forums parallèles

Forum 5 : la gouvernance mondiale dans un monde de tensions multiples

Salle « Jurista Vārds »

Présidence:

Jan Wouters (KU Leuven)

70 ans après leur fondation, les Nations unies ont joué, en association avec d'autres organisations internationales, un rôle dans le développement d'un ordre international plus légitime. Les organisations

internationales ont, en outre, réglementé le comportement des États selon des moyens qui n'étaient pas prévus initialement. Beaucoup espèrent que grâce aux principes des Nations unies, la coopération internationale, et le règlement pacifique des conflits, les problèmes auxquels est confrontée l'humanité tels que les conflits armés, la pauvreté, la radicalisation et bien d'autres seront endigués. Cependant, les organisations internationales ne répondent pas toujours aux attentes et aux espoirs. Cela peut engendrer un certain pessimisme, voire un sentiment de crise permanente de la gouvernance mondiale. Ce forum examinera si, en dépit des multiples tensions, le système des organisations internationales est en mesure de traiter efficacement les problèmes mondiaux et de contribuer à la promotion de l'idée de construire une gouvernance mondiale. Quels sont les éléments dans ces mécanismes internationaux qui pourraient saper l'idée de construire une gouvernance mondiale? La gouvernance mondiale a-t-elle mis en place suffisamment d'éléments pour entraver les forces et les tendances qui poussent les nations vers un monde plus désordonné?

Intervenants:

Eyal Benvenisti (Université de Cambridge)

Hilary Charlesworth (Université nationale australienne) paper presented by

Dianne Otto (University of Melbourne)

Barbara Koremenos (Université du Michigan)

Ilze Rūse (Ambassador of the Republic of Latvia to the Kingdom of the Netherlands, Associate Professor at Riga Graduate School of Law)

Forum 6 : l'application du droit international en (temps de) crise

Salle « Ziedonis »

Présidence :

Therese O'Donnell (Université de Strathclyde)

L'application du droit international a toujours été perçue comme une faiblesse du système international. Le lien entre le droit international et la politique reste inchangé. Le degré d'application du droit international varie, d'un niveau élevé là où les intérêts politiques sont faibles, à un degré faible en temps de crise. En temps de fortes crises, le droit international est parfois écarté, car jugé inapproprié. De plus, le droit international et sa structure traditionnelle interétatique doivent faire face à un certain nombre de nouveaux défis structurels liés à l'émergence d'acteurs non étatiques, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises multinationales. D'un côté, les activités des acteurs non étatiques qui affaiblissent le droit international ont incité les États à rechercher de nouvelles formes d'application du droit international qui traiterait efficacement ces activités. Les sanctions interétatiques concernant les particuliers (qui sont d'autre part protégés, par exemple, par les normes en matière des droits de l'homme et du droit de l'investissement) démontrent que le droit international est dans une phase de transition où la place des acteurs non étatiques demeure incertaine. D'un autre côté, l'importance de l'implication des acteurs privés et des marchés dans l'application du droit international s'est accrue, modifiant parfois radicalement les problèmes préexistants. En outre, de nombreux liens entre les États et les acteurs non étatiques subsistent, posant des questions à propos des destinataires des mesures d'application prises en vertu du droit international. Ce forum se penchera sur la question de savoir s'il nous faut conceptualiser les différentes approches concernant l'application du droit international afin de comprendre pourquoi, quand et comment le droit international est effectivement appliqué.

Intervenants:

Jessica Almqvist (Université autonome de Madrid)

Enzo Cannizzaro (Université de Rome La Sapienza)

Steven Ratner (Université du Michigan)

Marco Sassòli (Université de Genève)

1530 - 16h Séance d'affiches

15h30 - 16h Pause-café (sponsorisé par Foley Hoag LLP)

16h - 17h30 Assemblée générale de la SEDI

Salle « Ziedonis »

Forum 7 : les défis pour la gouvernance européenne

Salle « Ziedonis »

Président:

Armin von Bogdandy (Institut Max-Planck de droit public et international, Université de Francfort-sur-le-Main)

L'émergence des crises humanitaires, sécuritaires, financières et autres au cours des dernières années posent des défis pour la gouvernance européenne. La structure de la gouvernance en Europe, telle qu'elle s'est développée après la Seconde Guerre mondiale, avec le chevauchement des compétences et fonctions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'OTAN et de diverses autres institutions, est davantage questionné par les gouvernements et l'opinion publique. Ce forum s'intéressera à la question de savoir si la structure existante de la gouvernance, mise en place progressivement, est en mesure d'offrir des solutions aux problèmes auxquels l'Europe doit faire face. Ce système permet-il, le cas échéant, une prise de décision rapide et efficace ? Quel rôle jouent les intérêts nationaux dans le système complexe de la gouvernance européenne ? Pour qui et au bénéfice de qui agissent réellement les différentes institutions ? Les institutions, notamment l'Union européenne, peuvent-elles offrir le leadership nécessaire pour permettre le renforcement du système juridique international ?

Intervenants:

Anneli Albi (Université du Kent)

Deirdre Curtin (Institut universitaire européen)

Ilze Juhansone (Secrétaire-Générale adjointe de la Commission européenne et du Service du protocole)

Irene Blázquez Navarro (Chef du bureau des affaires stratégiques, Cabinet du Premier ministre d'Espagne)

Forum 8 : Événements Actuels: Les Défis Actuels de la Lutte Antiterroriste — Mesures Préventives et Répressives

Salle « Jurista Vārds »

Président:

Jānis Kažociņš (Conseiller ès Sécurité Nationale du Président de la Lettonie, Secrétaire au Conseil National de Sécurité)

Le panel abordera les dimensions préventives et répressives en ce qui concerne l'incitation au terrorisme, y compris sur Internet, et les dimensions légales et autres du phénomène des combattants terroristes étrangers. Les deux sujets seront discutés en rapport avec le cadre des lois internationales et seront appliquées au contexte européen en fournissant une évaluation de la première mouture de la Directive de l'UE concernant la lutte Antiterroriste (qui vise à se substituer à la Décision–Cadre de 2002) et un cadre de réflexion sur les attentats terroristes récemment perpétrés en Europe, y compris les attentats terroristes suicides inspirés par Daech.

Intervenants:

Helen Duffy (Directrice de «Droits de l'Homme en Pratique»; Université de Leyde)

Christophe Paulussen (Chercheur Chevronné au T.M.C. Asser Instituut; Chargé de Recherches au Centre International de Lutte Contre le Terrorisme – La Haye)

Martin Scheinin (Institut Universitaire Européen; ancien Rapporteur Spécial aux questions de droits de l'homme et de lutte antiterroriste à l'ONU)

20h Dîner de gala

Apéritfs de bienvenue parrainé par les Oxford University Press

Lieu : Le grang hall de la Maison de la société lettone de Riga (Rīgas Latviešu

biedrības nama Lielā zāle)

Adresse: Merķeļa iela 13, Rīga

Agora 9 : La réponse internationale aux défis posés par le changement climatique : le droit de la politique et la politique du droit

Salle « Ziedonis »

Présidence:

Sandrine Maljean-Dubois (Université d'Aix-Marseille ; CNRS)

La conférence de Riga se tiendra à un moment décisif dans le processus international de prise de décision et de réglementation. Comme le démontre la science, le temps est compté. Un nouvel accord (adoption prévue en décembre 2015) est la seule chance de mettre le monde sur la voie d'un futur climatique sûr. Cette agora débattra de la façon dont le droit international a répondu, et peut répondre, aux avertissements de plus en plus alarmants lancés par les scientifiques sur le changement climatique, en mettant l'accent en particulier sur la rencontre entre le droit et la politique dans ce domaine. De nombreuses questions seront abordées parmi lesquelles : quels sont les rôles joués par la politique et le droit en matière de changement climatique et comment se complémentent-ils ou s'opposent-ils ? Que pouvons-nous apprendre sur l'équité et l'efficacité des réponses juridiques internationales dans le contexte de problèmes impliquant des actions collectives et de puissants intérêts politiques ? Y a-t-il une limite à la capacité du droit international à faire face à un problème d'une telle complexité et à si long terme ? Est-ce que les procédures de réglementation internationale sont adaptées au sentiment d'urgence véhiculé par les rapports scientifiques ? Quels sont les avantages et les promesses - et les pièges et les limites - du multilatéralisme ? Est-ce que le multilatéralisme basé sur le système onusien a dépassé sa date de péremption ? Existe-t-il des solutions alternatives (acceptables) ?

Intervenants:

Annalisa Savaresi (University of Stirling), The Paris Agreement: Reflections on an International Law-making Odyssey (L'Accord de Paris : Réflexions sur une odysée des processus de législation internationale)

Fernando Dias Simoes (Université de Macau), Investment Law and Climate Change: Green Expectations in Grey Times (Le droit des investissements et les changements climatiques : attentes vertes par temps gris)

Maria Panezi (Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale) par Skype

Agora 10 : Avis juridique international et prise de décision en temps de crise

Salle « LETA »

(Organisé par le groupe d'intérêt sur la paix et la sécurité de la Société européenne de droit international)

Président :

Aristoteles Constantinides (Université de Chypre)

Les processus par lesquels le droit international façonne la prise de décision au sein des gouvernements sont rarement explorés. Cela traduit peut-être le fait que la plupart de ces processus sont rarement rendus publics. Il arrive pourtant que ces questions se retrouvent au-devant de la scène et mettent en lumière la façon dont le droit international détermine la prise de décision au sein des gouvernements en temps de crise. Cette agora explore cette question à travers plusieurs cas, dont : la réponse de l'Union européenne aux attentats terroristes à Paris ; l'enquête Chilcot en Grande-Bretagne à propos de la décision d'intervenir en Iraq ; et la coalition menée par les États-Unis contre l' « État islamique » en Iraq et en Syrie et les pouvoirs parlementaires en matière de guerre.

Intervenants:

Carlos Espaliú Berdud (Université internationale de Catalogne), The EU Response to the Paris Terrorist Attacks and the Reshaping of the Right of Collective Self-Defence (La réponse de l'Union européenne aux attentats terroristes à Paris et a refonte du droit de légitime défense collective)

Stephen Bouwhuis (Bureau du procureur général, Australie), What the UK's inquiry into its decision to intervene in Iraq tells us about International Lawin times

of crisis (Que nous dit l'enquête menée par le Royaume-Uni sur sa décision d'intervenir en Irak sur le droit international en temps de crise)

Patrycja Grzebyk (Université de Varsovie), The authorization of attacks in response to terrorist attacks – a dark side of the Law of Armed Conflicts (L'autorisation de mener des attaques en réponse aux attaques terroristes - un côté sombre du droit en matière de conflits armés)

Luca Ferro (Université de Gand), Parliamentary war powers and the role of international law in times of crisis – the U.S.-led coalition against 'Islamic State' in Iraq and Syria (Les pouvoirs parlementaires en matière de guerre et le rôle du droit international en temps de crise - la coalition menée par les États-Unis contre « l'État islamique » en Irak et en Syrie)

Agora 11 : le droit de la mer : comme toujours, entre Selden et Grotius

Salle « Diena »

Présidence:

Photini Pazartzis (National and Kapodistrian University of Athens)

Ces dernières années, les mers européennes ont été confrontées à des défis tels que le conflit à propos du plateau continental de l'Arctique, les tentatives de la Géorgie et de l'Ukraine de limiter les navires marchands à destination et en provenance des territoires occupés dans la région de la mer Noire et, de manière plus générale, la concurrence accrue concernant les ressources maritimes rares, y compris la pêche, les ressources pétrolières et gazières, et l'exploitation minière des grands fonds marins. En outre, des activités telles que la traite des êtres humains, la migration et la piraterie constituent autant de défis à ce qui semblait être une branche stable du droit international. Ces défis spécifiques sont nouveaux, cependant ils s'inscrivent dans une tension qui règne de longue date entre la territorialité (comme en témoignent les travaux de Selden) et la liberté des mers (associée aux travaux de Grotius). Cette agora débattra de la question de savoir si les développements actuels posent des défis structurels au droit de la mer ou s'ils peuvent être intégrés dans le régime dominant. De nouvelles solutions au sein ou au-delà du cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer sont-elles nécessaires ? Quelles approches pour faire face à ces nouveaux défis pour le droit de la mer ?

Intervenants:

Freya Baetens (Université de Leiden), Shared fish stocks in crisis: An analysis of international transboundary resources management through the prism of UNCLOS and WTO disputes concerning the EU Common Fisheries Policy (Le partage des stocks de poissons en temps de crise : une analyse de la gestion internationale des ressources transfrontalières à travers le prisme les différends entre l'UNCLOS et l'OMC concernant la politique de la pêche commune de l'Union européenne)

Erik Franckx (Vrije Universiteit Brussel), Art. 234 LOSC (Selden?) v. Polar Code(Grotius?) in the Arctic: Development of International Law in Areas of Tension (L'article 234 LOSC (Selden?) contre le Code polaire (Grotius?) dans l'Arctique : le développement du droit international dans les zones de tension)

Chie Kojima (Université Musashino), Privatization of the Law of the Sea: An Alternative to Selden and Grotius? (La privatisation du droit de la mer : une alternative à Selden et Grotius?)

Alina Miron (l'Université d'Angers), Resources of undelimited maritime areas, es nullius or res propria? (Les ressources de zones maritimes non délimitées, res nullius et res propria?)

Agora 12 : le défi des acteurs et mouvements antilibéraux à l'ordre juridique International libéral

Salle « Jurista Vārds »

Présidence :

Judge Iulia Motoc (Cour européenne des droits de l'homme ; Université de Bucarest)

L'ordre juridique international est souvent considéré comme étant libéral. Le droit international instauré après la Seconde Guerre mondiale assure l'autonomie, l'intégrité territoriale, le droit à la légitime défense et le droit à l'autodétermination pour les États. En retour, il impose aux États des obligations en matière de respect des droits de l'homme au sein de leurs frontières. La realpolitik actuelle semble très éloignée de ces promesses. L'autoritarisme et le totalitarisme progressent. Aux niveaux mondial et local, on enregistre une forte montée des mouvements violents tels que l'État islamique/Da'esh au Moyen-Orient, et la secte Boko Haram au Nigeria et dans les pays avoisinants. La radicalisation trouve appui dans de nombreuses parties du monde. Les groupes vulnérables, en particulier les femmes, sont les victimes des acteurs et des mouvements antilibéraux. Le consensus sur l'ordre juridique international libéral touche-t-il à sa fin ? Comment l'ordre juridique international libéral combat-il les forces et acteurs antilibéraux ? Y parvient-il ?

Intervenants:

Martin Dawidowicz (Université d'Oxford), Between War and Words: The Role of Third-Party Countermeasures in a Crisis (*Entre la guerre et les mots : le rôle des contremesures de tiers dans une crise*)

Sandra Krähenmann (Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève) **& Sharon Weill** (Sciences-Po; L'Institut des hautes études, Genève), The Challenge of Illiberal Actors and Movements to the Liberal International Legal Order - Foreign fighters vs the Liberal (*le défi des acteurs et mouvements antilibéraux à l'ordre juridique international libéral - Les combattants étrangers contre l'ordre juridique international libéral)*

Christian Marxsen (Institut Max-Planck de droit public et international comparé), Violation and reconfirmation of the law – the intricate effects of illegal State actions (Violation et confirmation du droit - les effets complexes des actions illégales de l'État)

Aleš Weingerl (Université dOxford), The Liberal International Legal Order in Crisis – from Ideological Colonisation to the Caliphate

10h30 - 11h Pause-café

11h - 12h30 **Conférence de clôture par Jean-Marc Sauvé,** vice-président du Conseil d'État (France)

Salle « Ziedonis »

Modératrice:

Ineta Ziemele (Cour constitutionnelle de Lettonie ; Faculté de droit de Riga)

12h30 - 13h Cérémonie de clôture

Salle « Ziedonis »

André Nollkaemper, Président de la SEDI